



Commune de Nueil-sous-Faye

PROCES VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de NUEIL-SOUS-FAYE, dûment convoqué, s'est réuni, à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur PÉAN François, en session ordinaire.

Date des convocations du Conseil Municipal : 17 octobre 2025

ELU(E)S PRÉSENTS EN EXERCICE : Mr PÉAN François, Mme RANCHER Cyrille, Mr HÉRIGAULT Fabrice, Mme CRUZEIRO Marie-Ange, Mme BIDET Victoria, Mr RANCHER Maxime et Mr COTTARD Raphaël, formant la majorité des membres en exercice.

ELU(E)S ABSENT(E)S ET EXCUSE(E)S EN EXERCICE : Mme DESMÉ Nathalie a donné pouvoir à Mme RANCHER Cyrille, Mr THIROUIN Pierre-Yves a donné pouvoir à Mme CRUZEIRO Marie-Ange.

Absent : Mr BLIN Jean-Marc

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de conseillers représentés : 02

Nombre de votants : 09

Nombre de conseillers absent : 01

Participants : Mme PINEAU Florence en qualité de secrétaire de Mairie

Mme CRUZEIRO Marie-Ange a été élue secrétaire de séance.

Mr Le Maire après avoir constaté le quorum ouvre la séance à 20h30.

Mr Le Maire demande à l'assemblée l'ajout du point à l'ordre du jour suivant :

11. Délibération portant sur l'approbation de l'agencement d'étagères pour le rangement des archives communales par l'entreprise LMA.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour du point n°11 mentionné ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

- Intervention de l'entreprise TSE Energy, présentation d'un projet agrivoltaïque par Mr Charly JOUANNIC.
- Approbation du Compte rendu du 23 septembre 2025 ;

1. Décisions du maire ;
 2. Délibération pour le renouvellement de la convention d'adhésion au service de la médecine préventive du CDG 86 ;
 3. Délibération portant sur le renouvellement du contrat avec l'Agence Territoriale de la Vienne ;
 4. Adhésion obligatoire d'assurance de santé collectif pour les collectivités à l'attention des agents territoriaux ;
 5. Etude du devis de l'entreprise Poitou Balayage ;
 6. Points sur les différents travaux réalisés ;
 7. Retour d'information sur la réunion du 3 octobre 2025 _ L'entretien des cours d'eau ;
 8. Date de la réunion de la commission de contrôle de la liste électorale ;
 9. Cérémonie du 11 novembre.
 10. Organisation des fêtes de Noël : illuminations, colis et cadeaux enfants.
 11. Délibération portant sur l'approbation de l'agencement d'étagères pour le rangement des archives communales par l'entreprise LMA.
-

- Compte rendu de l'intervention de l'entreprise TSE Energy, présentation d'un projet d'ombrières de culture par Mr Charly JOUANNIC en présence de Mr Ritoux Christian et de Mr Champigny Louis.

Un projet de construction d'ombrières de culture est actuellement à l'étude sur les terrains appartenant à l'entreprise EARL Malabrit, propriété de Mr Ritoux Christian, qui prévoit de transmettre cette exploitation à Mr Champigny Louis d'ici 2025. Ces terrains sont situés à « Bel Air » et « Champs du bois Boureau ».

La superficie parcellaire est de 29,35 hectares et la superficie recouverte de panneaux atteint 5,24 hectares.

Le projet, qui s'aligne avec une activité agricole, favorisera l'adaptation au changement climatique, offrira des services sur le terrain (parcelle séchante) et encouragera la diversification de l'exploitation.

Ce projet est actuellement en phase d'étude, de nombreuses étapes seront nécessaires pour obtenir les approbations, avant sa mise en œuvre.

- Approbation du compte rendu du 23 septembre 2025.

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du 23 septembre 2025.

Sujet 1 : Décision du Maire.

Aucune décision du Maire.

Sujet 2 : DMC 2025 10 01- Délibération pour le renouvellement de la convention d'adhésion au service de la médecine préventive du Centre de Gestion de la Vienne.

Considérant que la commune de Nueil-sous-Faye est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail,

Considérant que, conformément à l'article L812-3 du Code Général de la Fonction Publique, la commune de Nueil-sous- Faye est obligée de disposer d'un service de médecine préventive.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le CDG 86 propose une nouvelle convention d'adhésion à son service de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce, pour une durée de six années. La tarification est fixée à 88 euros par an par agent au 1^{er} janvier 2026.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de six ans, au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne, selon les conditions indiquées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout autre document permettant sa mise en œuvre ;

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition. Les crédits nécessaires seront appliqués au budget.

Sujet 3 : DMC 2025 10 02 - Délibération portant sur le renouvellement du contrat avec l'Agence Territoriale de la Vienne.

En date du 20 juin 2025, l'Agence des Territoires de la Vienne demande une mise à jour de la convention d'adhésion AT 86.

Cette nouvelle convention intègre de nouveaux services qui méritent d'être actualisés par rapport au contexte général.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Vu la délibération annuelle de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Vienne portant sur la tarification des adhésions et des services proposés ;

Vu le projet de la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Il est donc proposé au conseil municipal de valider cette nouvelle convention d'adhésion et ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86.

Il est précisé que suite à la découverte de l'outil collaboratif intégré dans la convention d'adhésion de l'Agence des Territoires de la Vienne, signée il y a quelques années par la collectivité, le conseil municipal avait souhaité obtenir plus d'informations concernant le nom de domaine 'nueil-sous-faye'.

L'Agence des Territoires de la Vienne a pris en compte la modification du tarif lié au nom de domaine à compter du 1^{er} janvier 2026. Il ne sera donc plus tarifié à la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat avec l'Agence Territoriale de la Vienne et donne pouvoir au Maire de signer tous documents relatifs à cette décision.

Sujet 4 : Adhésion obligatoire d'assurance de santé collectif pour les collectivités à l'attention des agents territoriaux .

Mr le Maire précise qu'à partir du 1er janvier 2026, il est obligatoire pour les collectivités territoriales de souscrire à une assurance santé collective pour leurs agents territoriaux.

Sous l'autorité de la collectivité, le Centre de Gestion de la Vienne a conclu un accord de participation en matière de santé avec la MNT – Mutuelle Nationale Territoriale.

Désormais, cette convention sera accessible à tous les agents territoriaux qui auront la possibilité d'y souscrire moyennant une contribution financière de l'employeur d'au moins 15 € par mois et par agent.

Il est à préciser que les agents travaillant pour plusieurs collectivités ne peuvent opter que pour une convention de participation santé.

La collectivité de Nueil-sous- Faye rejoint donc le contrat groupe santé « *Centre de Gestion de la Vienne / Mutuelle Nationale Territoriale 2026* ».

Sujet 5 : Etude du devis de l'entreprise Poitou Balayage.

Suite au conseil du 23 septembre 2025, Mr le Maire présente le devis de l'entreprise Poitou balayage pour l'ensemble de l'entretien du bourg et les hameaux pour la somme de 2 100.60€ HT soit 2 310.66€ TTC.

Le passage de la balayeuse dans le cœur de la commune se fait une fois par mois.

Le conseil municipal propose un passage tous les trois mois, sur les lieux-dits de ‘ la Brise’, ‘Montagret ‘et’ le Petit Neuville’.

Un devis est demandé pour en délibérer.

Sujet 6 : Points sur les différents travaux réalisés .

Mr le Maire énumère :

Les différents travaux réalisés par l'entrepreneur Mr Yohann Montier :

- Nettoyage de l'atelier ;
- Changement de la robinetterie dans la cuisine de la salle polyvalente et du toilette de la Mairie;
- Installation du nouveau panneau d'affichage du cimetière;
- Entretien des espaces verts et élagage ;
- Nettoyage des espaces publics : trottoirs et place St Georges;
- Nettoyage du cimetière;
- Travaux de bétonnage sur l'aire de jeu pour l'appareil de ski de fond.

La fin des travaux de la nouvelle salle d'archives communale par l'Entreprise Pineau Christophe.

Sujet 7 : Retour d'information sur la réunion du 3 octobre 2025- L'entretien des cours d'eau.

Le 3 octobre 2025, a été présenté aux élus du territoire de la Vienne un rappel de la réglementation de l'entretien des cours d'eau par la Direction Départementale des Territoires de la Vienne.

Il faut retenir que désormais *l'entretien des fossés* est de la responsabilité pleine et entière du propriétaire riverain pour la moitié du fossé qui lui appartient. Seul le propriétaire est responsable. Il s'agit de droit privé.

Et que *l'entretien des cours d'eau* est de la responsabilité pleine et entière du propriétaire riverain pour la moitié du lit qui lui appartient. L'EPCI disposant de la compétence GEMA (Gestions des Milieux Aquatiques) sur son territoire, il peut déléguer sa compétence au syndicat de rivière qui peut intervenir après un programme d'action pluriannuel en cas de défaillance d'un propriétaire.

⇒ Si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien, le porteur GEMAPI peut, après mise en demeure non respectée, pourvoir d'office aux travaux à la charge de l'intéressé.

Sujet 8 : Date de la réunion de la commission de contrôle de la liste électorale.

La commission de contrôle des listes électorales doit être réunie entre le 21 novembre et le 30 décembre 2025. Une date sera proposée aux membres début décembre.

Il est rappelé que les habitants qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales peuvent le faire jusqu'au 6 février 2026. Il faut pour cela se présenter en mairie avec un justificatif d'identité et un justificatif de

domicile. Un formulaire Cerfa N° 12669 de demande d'inscription sera à remplir en mairie.

Sujet 9 : Cérémonie du 11 novembre.

Mr le Maire a présenté le déroulement du programme pour la cérémonie du 11 novembre :

- 10h30 : Messe du Souvenir, à Ceaux-en-Loudun,
- 12h00 : Rendez-vous sur la Place St Georges,
- 12h15 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts,
- 12h30 : Vin d'honneur servi à l'issue de la cérémonie à la salle des fêtes.

Sujet 10 : Organisation des fêtes de Noël : illuminations, colis et cadeaux enfants.

Mr le Maire fait part des différents points pour l'organisation des fêtes de fin d'année :

- La pose des illuminations de Noël par la société CITEOS est prévue le 19 novembre 2025 et la dépose le 19 janvier 2026 à 13h30.

Afin de bénéficier des offres promotionnelles actuelles, le conseil municipal a décidé de passer commande des décors chez Altrad (demande de remboursement des frais de livraison) pour un montant total de 646,68 € TTC (un renne, deux coeurs et deux rubans non éclairés (octobre rose)).

Le conseil approuve à l'unanimité les achats proposés.

- Les colis pour les habitants de la commune de plus de 70 ans seront commandés chez Esprit Gourmet : 26 colis d'une personne et 15 colis de deux personnes.
- À l'occasion des vœux du maire, un cadeau sera offert par la municipalité aux 19 enfants de la commune. L'ensemble des cadeaux a été acheté chez Inès Angel à Richelieu.

Sujet 11 : DMC 2025 10 03 - Délibération portant sur l'approbation de l'agencement d'étagères pour le rangement des archives communales par l'entreprise LMA.

Pour faire suite aux travaux de rénovation de la salle d'archives, place St Georges, un agencement de rangement d'étagères est nécessaire pour les archives communales.

Mr le Maire présente le devis de l'entreprise LMA de Mr LHUILLIER Simon (86200 Nueil-sous-Faye) pour la somme totale de 3 100 € HT soit 3 720 € TTC au conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le devis de l'entreprise LMA de Mr LHUILLIER Simon (86200 Nueil-sous-Faye)
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents rendant cette décision exécutive.

Questions diverses :

Mr le Maire informe le conseil municipal des sujets suivants :

M. Péan et ses conseillers remercient la commune de Pouant pour l'accueil de notre secrétaire et des habitants de Nueil sous Faye dans son enceinte, pendant les travaux de réfection de notre mairie.

- ✓ Une réunion du SIVOS a eu lieu le mardi 21 octobre, le compte rendu est à disposition en mairie :

- Un voyage à la Bourboule sera financé en partie, à hauteur de 2 000€ pour 55 élèves ;
 - Des travaux de gouttière sont envisagés à l'école de Ceaux-en- Loudun ;
 - Des travaux de peinture et de menuiserie sont prévus à l'école de Monts-sur- Guesnes.
- Le Centre de Loisirs cherche actuellement un directeur ou une directrice.

- ✓ Le salon des Maires se tiendra le 20 novembre 2025 à Paris
- ✓ Une demande de subvention de l'AFM Téléthon a été reçue en mairie, elle sera examinée en 2026.
- ✓ Le Conseil municipal a reçu le rapport d'activités 2024 « Projet de territoire » ; il est consultable à la mairie.
- ✓ Lors de la prochaine visite de Mme Nelly Ferreira de Sorégies, pour un bilan énergétique des équipements de la commune, le conseil municipal souhaite que soit évoquée l'installation possible d'une borne rechargeable pour les véhicules électriques.

Mr le Maire clôture la séance à 23h30

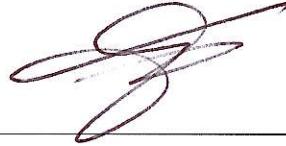
Le Maire
Mr PÉAN François

la Secrétaire de séance
Mme CRUZEIRO Marie-Ange



COMMUNE DE NUEIL-SOUS-FAYE
 Place Saint Georges
 86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Tableau des Présences - Séance du 28 OCTOBRE 2025

PÉAN François	Maire	
RANCHER Cyrille	1 ^{ère} Adjointe	
CRUZEIRO Marie-Ange	2 ^{ème} Adjointe	
HÉRIGAULT Fabrice	3 ^{ème} Adjoint	
BIDET Victoria	C.M.	
BLIN Jean-Marc	C.M.	Absent
COTTARD Raphaël	C.M.	
DESMÉ Nathalie	C.M.	A donné pourvoi à Mme RANCHER Cyrille : 
RANCHER Maxime	C.M.	
THIROUIN Pierre-Yves	C.M.	A donné pourvoi à Mme CRUZEIRO Marie-Ange : 

LISTE DES DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2025

DMC 2025/10/01	Délibération pour le renouvellement de la convention d'adhésion au service de la médecine préventive du CDG 86	Voté à l'unanimité
DMC 2025/10/02	Délibération portant sur le renouvellement du contrat avec l'Agence Territoriale de la Vienne	Voté à l'unanimité
DMC 2025/10/03	Délibération portant sur l'approbation de l'agencement d'étagères pour le rangement des archives communales par l'entreprise LMA	Voté à l'unanimité